



CISOA

Que faire si votre avion est immobilisé dans les servitudes d'un aérodrome non contrôlé sans AFIS ?

Date : 25 avril 2017

Rédacteur : Jacques Loury (Correspondant Prévention-Sécurité de l'ACAT)

FLASH SECURITE DES VOLS

Evénement : un instructeur et son élève partent de Toulouse-Lasbordes à bord d'un DA 20 à destination de Cahors-Lalbenque.

L'atterrissage, le roulage vers le parking, la remise en route après une brève escale et le roulage jusqu'au seuil de la piste 13 s'effectuent sans difficulté.

Une fois leur avion aligné, lors de la mise en puissance, constatant un embarquement rapide vers la gauche, ils interrompent immédiatement le décollage.

Ayant tout de suite compris que le pneu gauche était dégonflé, une brève tentative de rouler au moteur pour dégager la piste s'avère impossible.

C'est dimanche, le service AFIS est inactif : après avoir émis un message d'auto-information à l'adresse des autres usagers du terrain pour signaler l'immobilisation de leur avion sur la piste, l'équipage descend et constate effectivement que le pneu est dégonflé et coincé dans le carénage de roue.

Une personne du Paraclub étant venue à leur rencontre, après démontage du carénage de roue, ils réussissent, à 3 personnes mais avec beaucoup de difficulté, à déplacer l'avion à la main pour l'amener en dehors de la raquette située en bout de piste 13, dans une position que l'instructeur considère non gênante pour le trafic.

Ayant prévenu rapidement le chargé de la mécanique de son club qui a alors pris en charge l'organisation du dépannage, l'instructeur lui a demandé de prévenir l'agent AFIS dès sa prise de fonction le lundi matin, car il savait ne pas pouvoir le faire lui-même. Il a également prévenu le contrôleur de T-Lasbordes que l'avion était immobilisé à Cahors afin qu'il ne s'inquiète pas de ne pas le voir revenir.

Considérant que l'incident était mineur, l'instructeur n'a pas pensé qu'il fallait informer la DSAC et la BGTA.

Avec 24 heures de recul et après un appel téléphonique de la DSAC le lundi matin, l'instructeur comprend que l'avion étant toujours dans les servitudes de piste, cela imposait sa fermeture...

Que retenir de cet événement ?

En pareille situation :

- **alertez les usagers sur la fréquence A/A publiée ;**
- **mobiliser les personnes disponibles pour dégager l'avion des servitudes en utilisant des moyens adaptés, sans risquer de l'endommager ;**
- **en cas d'impossibilité, informer le Cadre de Permanence DSAC ou la Gendarmerie de la présence de l'avion dans les servitudes de piste, qui prendra alors les décisions appropriées ;**
- **prévenir les Opérations et la Maintenance ACAT.**

Les numéros d'appel de ces entités se trouvent sur la fiche ACAT : Consignes en cas de difficulté, d'incident ou d'accident.